



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chercheurs

Question écrite n° 62129

Texte de la question

Mme Laurence Arribagé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la crise de l'emploi scientifique en France. La dégradation récente de l'investissement public dans les dépenses de recherche et développement s'est traduite, notamment, par la perpétuation de la précarisation des personnels de recherche au sein des universités et des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). En effet, selon le dernier bilan social du ministère concerné, il apparaîtrait que 80 000 chercheurs disposent d'un contrat précaire (contrat à durée déterminée, intérim, etc.), soit 34 % des effectifs concernés. Par ailleurs, dans son rapport du 11 septembre 2013 sur le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR), la Cour des comptes fait état d'une non-entrée fiscale de près de 6 milliards d'euros en 2013 et met en cause l'efficacité du CIR au regard de son objectif d'entraînement de l'augmentation de la dépense en recherche et développement. Aussi, elle lui demande les mesures qui seront prises pour que cessent la dégradation et la précarisation de l'emploi scientifique et pour que l'efficacité du CIR puisse être pleinement démontrée et parfaitement orientée au regard de son coût.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Arribagé](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62129

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6362

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)